

Les Trophées des Economies d'Énergies des Pays de la Loire ont été décernés à l'occasion du Carrefour des Développements Durables à Nantes, le 12 juin 2008. Quatre lauréats ont été récompensés de leurs « bonnes pratiques » en économies d'énergies .



1ère édition des Trophées des Economies d'Énergies CGPME - EDF : les 4 lauréats

GRAND PRIX décerné à la **Société JOUSSELIN**, entreprise de génie civil basée à Chazé Henry (49), pour la mise en place d'une pompe à chaleur innovante à partir d'un procédé qui n'existe pas sur le marché européen



PRIX INDUSTRIE remis à **M. LE GRELLE** artisan ébéniste, restaurateur ensemblier à Trangé (72). L'entreprise a mis en place un chauffage par une chaudière à bois qui provient à 90% des « déchets de son activité » : un an de production de chute de bois assure six mois de chauffage.

PRIX TERTIAIRE décerné à l'**Hôtel LA PÉROUSE** de Nantes pour la mise en place de nombreuses actions économisant l'énergie (éclairage, eau chaude, ventilation, bilan carbone...). Innovation : une prime Développement Durable est attribuée aux salariés, en fonction des économies réalisées par les salariés sur les dépenses d'électricité. Enfin la démarche est très globale, avec de nombreuses actions sur les achats, les déchets, et fourniture en énergie verte.

PRIX «COUP DE CŒUR» attribué au **Laboratoire ALVEND** de Somloire (49). Parallèlement à la construction d'un nouveau bâti-



ment, la société a posé une pompe à chaleur couplée à la pose d'une isolation en fibre de maïs. Le jury estime que « cette entreprise est

un très bon exemple d'économies orientées vers la qualité de l'environnement ».

Cette première édition des «TROPHÉES DES ECONOMIES D'ENERGIES», à l'initiative de la **CGPME** (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises des Pays de la Loire) et d'**EDF**, en association avec l'école d'ingénieurs l'**ESAIP** d'Angers et en partenariat avec la **Banque Populaire Atlantique**, valorise toutes les actions ou opérations des entreprises ayant eu comme résultat la diminution des consommations d'énergies.

Un jury d'experts de la région, co-présidé par Philippe MOREAU, Président de la CGPME Pays de la Loire et Dominique LESTRADE, Déléguée Régionale EDF des Pays

de la Loire, et composé de 12 membres ont examiné les 16 dossiers déposés par les entreprises candidates de la région. Les membres du jury ont évalué leurs démarches selon des critères précis : la nature de l'action, la prise en compte des 3 axes du développement durable (économie, environnement, social), sa performance et son résultat, son originalité, son caractère innovant...

Retrouvez les actions des entreprises candidates sur le site des Trophées
<http://trophees.esaip.org>

UNE NOUVELLE ÉDITION DE CES TROPHÉES SERA ORGANISÉE EN 2009 AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.